mis en ligne le 7 octobre 2022 sur :
www.pays-landerneau-daoulas.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 029-242900801-20221005-DBC2022_033-DE

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2022_033

Objet	**acquisition d'une benne à ordures ménagères de 19 tonnes**	
Rapporteur	Patrick LECLERC	
Service	Service Commande Publique	Référent : Amélie BOULCH

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence à été publié le 20 juin 2022 au journal d'annonces légales LE TELEGRAMME ainsi que sur la plateforme Mégalis Bretagne,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 18 juillet 2022 et que 4 offres ont été réceptionnées,

Vu l'avis de la commission achats du 20 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 octobre 2022

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1: attribue l'acquisition d'une benne à ordures ménagères de 19 tonnes aux entreprises suivantes :

- Lot 01 : fourniture d'un châssis pour BOM de 19t - KERTRUCKS pour un montant de 105 009,75 € TTC toutes options et carte grise comprises

- Lot 02 : fourniture et montage sur châssis d'une benne de 14 à 16m3 environ - SEMAT pour un montant de 121 656,00 € TTC option 2 et caméra de recul comprises

Soit un montant total de 226 665,75 € TTC

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : monsieur le directeur général des [illegible] monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'a[illegible] la présente décision,

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 05/10/2022
Qualité : Président-Maire